

N é g o c i a t i o n s p r o t e c t i o n s o c i a l e

Des promesses sans fonds

Lors de la Commission paritaire du 7 octobre, Guy Cotret, Membre du Directoire de la Caisse Nationale, a annoncé vouloir raccourcir le calendrier, déjà très serré, des négociations. Il a décrété la modification de l'ordre du jour pour présenter de nouvelles et «définitives» propositions. C'est navrant car, malgré quelques grossiers bricolages, le compte n'y est toujours pas, loin s'en faut.

Les améliorations portent sur quelques garanties en matière de santé et de prévoyance ainsi que sur le financement. Même s'il y a progrès depuis la réunion du 16 septembre, globalement ces propositions demeurent en net retrait par rapport à l'existant.

Les employeurs n'ont pas fourni, comme ils s'y étaient engagés, les informations permettant d'apprécier le poids de chaque garantie dans la cotisation globale. Ces précisions sont indispensables pour pouvoir apprécier les prestations proposées et se positionner sur d'éventuels arbitrages.

La retraite à l'encan

En matière de retraite, alors que le régime subit de plein fouet les conséquences de la mauvaise tenue des marchés financiers, les employeurs proposent de réduire leurs contributions de près d'un quart, ce qui réduirait d'autant les droits retraites de l'ensemble des salariés. Ce n'est pas acceptable.

Disparition des contrats d'entreprise

Pour les employeurs, les sur complémentaires santé et prévoyance (Apri, CNP, AXA, AGF, Muracef...) dont bénéficient actuellement quelque 20.000 salariés, par le biais d'accords d'entreprise, disparaissent purement et simplement !

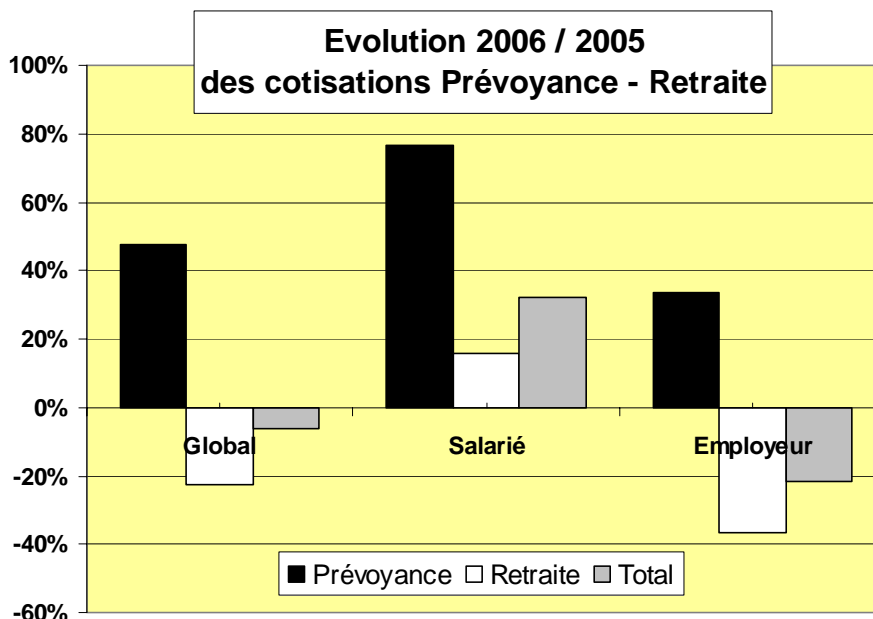
Nous aurions pu accepter d'entrer dans cette discussion dans la mesure où il était question d'intégrer un dispositif de compensation en terme de garanties et de financement.

Envisagé par les employeurs dans un premier temps, il n'en est plus question aujourd'hui. Seule la compensation financière serait traitée... et ce, de manière très particulière...

La cotisation (part patronale) consacrée aujourd'hui au financement des sur complémentaires serait réintégrée au salaire de base et donc.... soumise à cotisations et fiscalisée ! Ah, les joies du bricolage !

Désengagement financier des entreprises

Chacun pourra se rendre compte à la lecture du graphique ci-après que le compte n'y est toujours pas.



Soit au total :

- ➔ une contribution des employeurs en baisse de - 22 %
- ➔ une contribution des salariés en hausse de + 33 %

Les promesses des employeurs quant au maintien des prestations et de leurs engagements financiers ne sont pas aujourd'hui concrétisées dans leurs propositions. Au contraire, ils proposent une baisse des prestations, une augmentation de l'effort de contribution des salariés et une réduction de leurs engagements.

Le 4 octobre, la mobilisation du personnel a été largement supérieure dans le Groupe Caisses d'épargne à la journée d'action du 10 mars (25 % du personnel en grève, avec des pointes jusqu'à 40 % dans certaines entreprises, contre 6 % en début d'année).

La protection sociale et le niveau des propositions de la Caisse nationale ont indéniablement joué un rôle mobilisateur.

C'est un message dont les dirigeants du Groupe devraient s'inspirer pour la suite des négociations sur ce dossier pour lequel nous sommes aujourd'hui loin du compte.

**Nouveau
simulateur**

***Pour mesurer avec précision
les effets sur votre salaire
des nouvelles propositions de la CNCE,
connectez-vous sur notre site
www.syndicat-unifie.net " rubrique événement "***

*Le Secrétariat National :
Jean-David Camus, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber et Michel Ricard*